



50 ans de solidarité... et la lutte continue!
Fifty years of solidarity... the struggle continues.

Rapport du Comité national des droits de la personne

Le tout premier cours sur les droits de la personne du STTP a été donné vers la fin de 1994, au centre d'éducation de Port Elgin. De ce cours est ressortie une résolution qui a été présentée au congrès national de 1996. Cette résolution demandait au STTP de créer un comité national des droits de la personne. Appelés à se prononcer sur la question, les déléguées et délégués au congrès ont levé la main pour dire « oui » à la résolution qui, à partir de ce moment-là, a changé le cours du STTP en donnant vie au Comité national des droits de la personne (CNDP). Les déléguées et délégués présents à ce congrès, et les membres qu'ils représentaient, ont pris un engagement envers une conviction simple mais puissante : l'ensemble des citoyennes et citoyens, qu'ils s'identifient aux communautés LGBT, qu'ils aient des limitations fonctionnelles, qu'ils soient Autochtones ou de couleur, tous méritent un traitement égal. Égalité devant la loi. Égalité dans notre société. Égalité dans notre Syndicat.

Le Comité national des droits de la personne, à qui on a confié la tâche de contribuer à faire de cette conviction une réalité, est composé de quatre groupes de travail : un pour les travailleurs et travailleuses de couleur, un pour les travailleurs et travailleuses autochtones, un autre pour les travailleuses et travailleurs lesbiennes, gais, bisexuels ou transgenres et un dernier pour les travailleurs et travailleuses ayant des limitations fonctionnelles.

Notre Comité a le vaste mandat de travailler aux questions touchant les divers groupes revendiquant l'équité, et ce, à l'échelle régionale, nationale et internationale. Le Comité s'emploie à sensibiliser les membres du STTP, à travailler en collaboration avec des alliés communautaires et même à conscientiser les employeurs.

Négociations collectives

Selon l'annexe « HH » de la convention collective de l'unité urbaine, qui porte sur la formation en matière de droits de la personne et l'embauche de travailleurs et travailleuses autochtones, Postes Canada est tenue de travailler en collaboration avec le Syndicat sur les questions touchant les droits de la personne. Le mandat a été extrêmement difficile à cet égard.

Formation prévue à l'annexe « HH »

Nous avons travaillé avec Postes Canada à la mise à jour de la formation sur les droits de la personne d'une durée de quatre heures offerte à tous les nouveaux employés et employées.

Les parties ont convenu d'une démarche à trois volets en vue de réinstaurer la formation dans les régions :

- Phase I : Formation des formatrices et formateurs en chef – un membre du STTP par région;
- Phase II : Formation des animatrices et animateurs : les formatrices et formateurs en chef veillent à la formation de tous les animateurs et animatrices de leur région respective;
- Phase III : Les animatrices et animateurs offrent la formation en vue de rattraper le retard et forment les nouveaux membres.

Le CNDP a déploré le nombre élevé de nouveaux membres qui n'ont pas encore reçu la formation prévue à l'annexe « HH ».

Modèle de maturité

En collaboration avec le Congrès du travail du Canada, la Commission canadienne des droits de la personne et des organisations patronales, le STTP a participé à l'élaboration d'un modèle de maturité. Le modèle de maturité pour les droits de la personne sert de feuille de route pour l'élaboration et le maintien d'une culture des droits de la personne en milieu de travail. Il comporte cinq niveaux et cinq éléments clés qui permettent de déterminer la « maturité » de l'organisation par rapport à ses compétences en gestion des droits de la personne en milieu de travail. Les cinq niveaux sont les suivants :

1. Intégration amorcée
2. Intégration définie
3. Intégration bien gérée et systématique
4. Intégration prévisible et durable
5. Intégration continuellement optimisée

Chacun des cinq niveaux est assorti d'éléments clés qui sont évalués à l'aide d'indicateurs et de résultats.

Embauche de travailleurs et travailleuses autochtones

Postes Canada a failli à ses obligations en matière d'embauche de travailleurs et travailleuses autochtones. Les représentantes et représentants du STTP faisant partie du comité mixte ont consacré beaucoup de temps à ce dossier. Ils ont présenté à maintes reprises des propositions concrètes destinées à faire augmenter le nombre de travailleurs et travailleuses autochtones à Postes Canada. Grâce à l'information fournie par un certain nombre de sections locales, nous avons fait remarquer à Postes Canada son échec à réaliser des progrès notables dans l'embauche de travailleurs et travailleuses autochtones.

Le STTP ne va pas cesser de faire pression sur Postes Canada pour l'amener à respecter ses obligations.

Conférence des droits de la personne tenue du 20 au 22 juin 2014

Il y avait dix ans que le STTP n'avait pas organisé de conférence sur les droits de la personne. Il en a tenu une du 20 au 22 juin 2014, qui a réuni 140 déléguées et délégués des huit régions, sous le thème « Consolider nos forces, susciter le changement ». Les objectifs de la conférence étaient de former des réseaux, de tisser des liens de solidarité et d'en arriver à un plan d'action élaboré par les quatre groupes revendiquant l'équité.

La tenue de la conférence a coïncidé avec deux événements d'envergure en matière de droits de la personne : la Journée nationale des Autochtones (21 juin), et la toute première WorldPride à se tenir en Amérique du Nord (Toronto, du 20 au 29 juin).

Groupe des travailleurs et travailleuses autochtones

Au départ, le CNDP ne comptait que deux membres issus des Premières Nations. Aujourd'hui, le Comité en compte huit, soit un membre par région, et chaque région a son membre suppléant.

Les travailleurs et travailleuses autochtones doivent se rendre plus visibles auprès des membres. Des dépliants ont été produits et approuvés par le CNDP et le Conseil exécutif national. Cependant, une mise à jour de ces documents s'impose. Le STTP doit accorder aux membres des Premières Nations, Métis et Inuits une visibilité accrue au sein du Syndicat, en concevant par exemple une affiche ou un feuillet qui mettrait en vedette un membre de leur groupe.

Après mûre réflexion, le groupe de travail a décidé de faire de la roue médicinale son logo. La roue médicinale apparaît sur les affiches annonçant la Journée nationale des Autochtones (21 juin), de même que sur des épinglettes et des macarons. Nous avons décidé d'adopter l'affiche que le STTP a conçue pour la Journée nationale des Autochtones, et de la modifier en lui ajoutant le logo du STTP, là où le logo du clan apparaît habituellement, cerclé d'un anneau aux quatre couleurs de la roue médicinale, entouré des symboles claniques. En faisant figurer le logo sur les macarons, les épinglettes, les affiches et les t-shirts, les membres du groupe estiment qu'ils pourront être clairement identifiés en tant que membres du STTP issus des Premières Nations, Métis ou Inuits.

Puisque le STTP est un syndicat national et que les clans des Premières nations, des Métis et des Inuits se trouvent partout au pays, le logo symbolise aussi le rassemblement de ces clans au sein du STTP. Selon le groupe de travail des Autochtones, la sensibilisation, la prise de conscience et la compassion sont des éléments essentiels pour comprendre que les gens sont égaux et qu'aucun groupe n'est supérieur à un autre. Bien intégrée, cette notion peut nous permettre de vaincre la discrimination fondée sur la race, le sexe, la classe sociale, les capacités, ou tout autre motif.

Fondée sur les quatre points cardinaux et les quatre couleurs de la race humaine, la roue médicinale nous enseigne que, sur Terre, chaque être a sa place au milieu du cercle, qu'il s'agisse d'un être humain, d'un animal, d'une plante ou d'une espèce aquatique. Chacun a sa place, chacun est accepté et respecté et chacun possède la même valeur que tous les autres. Lorsqu'une personne sort du cercle, l'harmonie est rompue. C'est dans cet esprit que nous avons décidé d'entourer le logo du STTP des couleurs des quatre points cardinaux pour signifier cette harmonie au sein du Syndicat. Les clans qui encerclent le logo et les couleurs des quatre points cardinaux représentent la réunion de tous les clans. Le groupe de travail est heureux d'annoncer que le nouveau logo du groupe de travail des Premières Nations, Métis et Inuits a été utilisé pour la toute première fois sur une bannière créée en vue de la conférence du STTP sur les droits de la personne tenue en juin 2014. À l'avenir, le logo apparaîtra sur des t-shirts, des macarons, des épinglettes et des affiches.

À l'occasion du congrès national de 1996, le Syndicat, pour la première fois, nous a fait l'honneur de nous demander d'inviter un ancien à venir « purifier » la salle du congrès. Certains ont déclaré que ce congrès avait été le meilleur de toute l'histoire du Syndicat et ont laissé entendre que la cérémonie de purification était sans doute à l'origine d'un tel succès.

Aujourd'hui, des membres issus des Premières Nations militent au sein des différentes fédérations du travail et du Congrès du travail du Canada (CTC). Nous examinons constamment les questions relatives aux Premières Nations pour mieux nous informer et être en mesure d'informer les membres. Quand un membre de notre groupe de travail participe à une activité syndicale ou à une activité de droits de la personne ayant trait aux Premières Nations, ce membre doit soumettre un rapport verbal et écrit. Son rapport est non seulement soumis au Comité national des droits de la personne, mais il est aussi envoyé aux sections locales, aux bureaux régionaux et au bureau national.

En 1996, le gouvernement fédéral a déclaré le 21 juin Journée nationale des Autochtones. Il s'agit d'une journée de célébration et non d'un jour férié, sauf dans les Territoires du Nord-Ouest où il est désigné jour férié. Dans les conventions collectives de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) qui s'appliquent au Nunavut, le 21 juin est un jour férié. Notre groupe de travail appuie les pressions faites sur les gouvernements provinciaux et fédéral pour qu'ils déclarent le 21 juin jour férié. Les gouvernements désignent des jours fériés pour souligner et commémorer une occasion ou un événement spécial, et les Premières Nations, les Métis et les Inuits veulent être reconnus comme étant les premiers habitants de ce pays. Le 21 juin, qui est le solstice d'été, a été choisi pour célébrer le patrimoine exceptionnel, la diversité culturelle et les réalisations hors du commun des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Cette journée leur donne l'occasion de faire rayonner leurs cultures et leurs réalisations dans l'ensemble du pays. Notre groupe de travail est d'avis qu'il est temps que le gouvernement et la population du Canada reconnaissent les premiers occupants de ce pays. Le STTP continuera à faire pression sur les gouvernements provinciaux et fédéral pour qu'ils déclarent le 21 juin jour férié.

Le gouvernement fédéral reconnaît trois groupes de personnes autochtones au Canada : les Premières Nations, les Métis et les Inuits. L'Assemblée des Premières Nations (APN), organisation nationale qui représente les Premières Nations au Canada, reconnaît aussi ces trois groupes. Il existe un consensus au sein de notre groupe de travail pour qu'il soit dorénavant désigné comme le groupe de travail des Premières Nations, Métis et Inuits, tant dans le Syndicat que dans les statuts nationaux. Le STTP reconnaît les trois peuples distincts du Canada et utilise l'expression Premières Nations, Métis et Inuits pour désigner nos membres. Nous espérons que les déléguées et délégués au congrès accepteront d'adopter la même appellation dans les statuts nationaux du STTP.

Notre groupe de travail continue d'appuyer Leonard Peltier, qui est injustement emprisonné depuis 37 ans. Nous recommandons qu'une partie des recettes tirées de la vente d'épinglettes serve à soutenir le Comité de défense de Leonard Peltier (CDLP). Plusieurs sections locales ont adopté une résolution en appui au CDLP. Le STTP a doublé l'appui financier versé par les sections locales au CDLP.

Nous continuons aussi de soutenir les Algonquins du Lac Barrière qui se battent pour empêcher le gouvernement de leur imposer l'article 74 de la *Loi sur les Indiens*. Cet article vise à abolir le système de gouvernance coutumier en place depuis des siècles.

Notre groupe de travail appuie l'organisme à but non lucratif « Horizons of Friendship », qui vient en aide aux peuples autochtones de la Mésoamérique. Le STTP lui verse un don annuel. Il a aussi financé la participation d'une conseur de la région du Centre à la tournée éducative annuelle de « Horizons of Friendship », qui a eu lieu au Nicaragua en février 2013.

Nous nous sommes engagés en tant que groupe à veiller à ce que Postes Canada embauche des travailleurs et travailleuses des Premières Nations, Métis et Inuits et qu'elle atteigne l'équité en matière d'emploi. Notre groupe se bat aussi pour que Postes Canada continue d'offrir l'ensemble des services postaux, et ce, non seulement dans les collectivités des Premières Nations, mais aussi dans l'ensemble des régions rurales. Notre groupe de travail a consacré beaucoup d'énergie à ce dossier, étant donné que Postes Canada n'a pas encore atteint ses objectifs en matière d'embauche de travailleurs et travailleuses autochtones.

L'affiche de la Journée nationale des Autochtones de 2014 représentait la bernache du Canada. La bernache est un symbole de protection et de clarté, deux notions d'importance en cette période cruciale où les Premières Nations, les Métis et les Inuits continuent d'exiger du gouvernement fédéral qu'il respecte leurs droits issus des traités et leurs droits relatifs à la terre, aux ressources, à la langue, à la culture et aux traditions. Ils demandent aussi à être traités avec respect au sein du Syndicat, sur lequel ils comptent pour obtenir un appui à leurs luttes. Le groupe de travail des Premières Nations, Métis et Inuits misent aussi sur la clarté pour sensibiliser non seulement les membres, mais aussi l'ensemble de la société pour que les gens comprennent que, en bout de ligne, nos luttes visent à protéger les droits de tout le monde.

Notre groupe de travail est heureux d'indiquer que le cours sur l'Île de la Tortue a été offert en août 2014. Tous les membres de notre groupe de travail y ont participé. Ils ont aussi reçu la formation pour enseigner le cours. Il y aura une mise à jour annuelle du cours pour qu'il rende compte du territoire avec exactitude, et mette en évidence les luttes et les réalisations au sein du territoire en question.

Le STTP a soutenu pour la première fois le groupe « Defenders of the Land » en lui versant un don et en signant sa déclaration d'appui de la part d'organismes non autochtones.

Le groupe de travail a aussi aidé à payer les frais juridiques de la campagne de Ron Plain qui cherche à obtenir justice dans la vallée de Sarnia, où sont installées de nombreuses usines pétrochimiques.

Le groupe de travail des Premières Nations, Métis et Inuits était ravi de l'occasion qui lui a été donnée d'ouvrir la conférence du STTP sur les droits de la personne qui s'est tenue en juin 2014, à l'occasion de la Journée nationale des Autochtones, le 21 juin.

Les objectifs de notre groupe de travail sont les suivants :

- Continuer à soutenir le Comité de défense de Leonard Peltier;
- Faire participer une représentante ou un représentant métis ou inuit ou issu des peuples des Premières Nations à tous les travaux qui concernent l'environnement;
- Continuer à soutenir les Algonquins du Lac Barrière dans la lutte qui les oppose au gouvernement du Québec et au gouvernement fédéral relativement à l'imposition des dispositions de l'article 74 de la *Loi sur les Indiens*;
- Demander aux sections locales, aux bureaux régionaux et au bureau national d'exercer des pressions sur les gouvernements provinciaux et fédéral pour que le 21 juin soit désigné jour férié;
- Veiller à ce que Postes Canada respecte ses engagements relatifs à l'équité en matière d'emploi;
- Être reconnus au sein du Syndicat et dans les statuts nationaux en tant que membres des Premières Nations, Métis ou Inuits, et non comme « Autochtones »;
- Continuer à nous informer et à informer les membres sur les luttes et les questions autochtones;
- Continuer à soutenir l'organisme « Horizons of Friendship » et à tisser des liens de solidarité avec les peuples autochtones d'autres pays;
- Continuer à soutenir l'organisme « Defenders of the Land »;
- Poursuivre le travail de défense des femmes et des jeunes filles autochtones portées disparues ou assassinées;

- Offrir le cours sur l'Île de la Tortue à tous les dirigeants et dirigeantes élus du STTP (paliers national, régional et local), ainsi qu'aux membres;
- Mettre à jour annuellement le cours sur l'Île de la Tortue pour qu'il reflète le territoire où il est offert;
- Faire animer le cours sur l'Île de la Tortue par des membres des Premières Nations, Métis et Inuits;
- Continuer à soutenir les Premières Nations, les Métis et les Inuits dans le cadre des activités du mouvement Idle No More;
- Faire en sorte que toutes les réunions, activités et fonctions du STTP honorent le territoire où elles se déroulent;
- Continuer le travail de sensibilisation sur les questions d'égalité touchant les collectivités et les membres des Premières Nations, Métis et Inuits.

Travailleurs et travailleuses ayant des limitations fonctionnelles

La planification, l'organisation et le déroulement de la conférence nationale sur les droits de la personne, la première à se tenir en dix ans, a été une grande réalisation du CNDP. Les membres du groupe des travailleurs et travailleuses ayant des limitations fonctionnelles (TTALF) ont joué une part active dans le succès de la conférence, que ce soit en participant à ses différentes activités ou en animant des ateliers.

Durant le mandat, notre groupe a participé à diverses activités du mouvement syndical :

- Comité des droits de la personne du CTC;
- Conférence sur l'équité de la Fédération du travail de l'Ontario.

Nous avons aussi discuté de la visibilité des TTALF dans les lieux de travail et dans notre syndicat.

Nous avons notamment traité des questions suivantes :

- La nécessité d'offrir davantage de cours sur des questions touchant les TTALF.
- Les effets des limitations fonctionnelles sur nos membres.
- La nécessité d'offrir davantage de cours sur des questions relatives aux mesures d'adaptation et à l'article 54.
- Les répercussions de la transformation postale sur les TTALF.
- La nécessité de sensibiliser davantage la population aux questions touchant les TTALF.
- L'examen par les TTALF des listes de contrôle sur l'accessibilité.
- L'enseignement du cours sur l'accessibilité devrait être une priorité des séminaires d'éducation régionaux et nationaux.

Non seulement notre groupe a participé activement au succès de la conférence sur les droits de la personne, mais il a aussi produit une affiche soulignant la Journée internationale des personnes handicapées (3 décembre) sur laquelle apparaît un membre du groupe des TTALF.

Notre groupe a encore d'importants défis à relever et beaucoup de travail à accomplir.

- Continuer de mieux faire connaître les TTALF et d'accroître leur visibilité;
- Continuer de renseigner les membres sur les mesures d'adaptation et l'importance de la confidentialité;
- Continuer de renseigner les membres au sujet de l'article 54 et des différentes étapes du programme de réintégration de la main-d'œuvre;
- Continuer de produire davantage d'affiches, de macarons, d'autocollants, de drapeaux pour les TTALF et le CNDP;
- Produire un calendrier des droits de la personne pour souligner et commémorer les dates importantes, annoncer des campagnes, etc.
- Continuer d'appuyer nos membres sourds ou malentendants et de sensibiliser les autres à leurs besoins en matière de communication, d'éducation et de sécurité de manière à promouvoir l'inclusion;
- Continuer à donner la formation prévue à l'annexe « HH »;
- Promouvoir et appuyer les TTALF et tous les groupes revendiquant l'équité au sein de la structure du STTP de manière à représenter la diversité du mouvement syndical.

Un de nos défis à l'heure actuelle est la mise sur pied de comités locaux des droits de la personne qui veilleront à offrir la formation sur les droits de la personne au palier local. Nous pourrons ainsi poursuivre le travail qui consiste à faire des lieux de travail des endroits sûrs, exempts d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et de violence.

Afin de préparer et d'encourager la relève du CNDP, il importe que les nouveaux membres connaissent bien le fonctionnement interne et le rôle du Comité.

Les travailleurs et travailleuses ayant des limitations fonctionnelles sont présents dans tous les groupes revendiquant l'équité et dans tous les lieux de travail. Nous devons nous assurer de leur participation et de faire entendre leur voix à toutes les activités et à tous les paliers du STTP et du mouvement syndical.

LGBT

La lutte pour les droits de la personne se poursuit dans les lieux de travail, à la maison et dans la société en général. Nous observons ce qui se passe autour de nous et nous prenons part aux joies et aux peines. Durant le mandat qui s'achève, nous avons été témoins de nombreux changements au sein de notre syndicat, de nos lieux de travail et dans le monde.

La transformation postale a entraîné beaucoup de changements : de moins en moins de membres sont requis dans les lieux de travail, de plus en plus de machines aptes à lire et à trier le courrier les remplacent, et on ne compte plus les différentes façons de livrer le courrier. Postes Canada se montre sous son vrai jour. Elle est déterminée à créer moins d'emplois, à liquider des biens immobiliers de grande valeur en espérant atteindre des objectifs financiers irréalistes, mais par-dessus tout, elle s'obstine à ne pas examiner des options viables et rentables, comme la prestation de services bancaires postaux. Nous savons qu'une telle option serait bénéfique pour bien des membres, car elle créerait des emplois qui seraient davantage accessibles en facilitant notre transition vers un milieu de travail différent. La prestation de services bancaires postaux permettrait aux petites collectivités de prospérer. Elle aiderait à créer des emplois à l'intention des Premières Nations, des Métis et des Inuits près de leurs territoires ou dans leurs collectivités. Non seulement nous souhaitons une représentation égale et diverse au palier national du Syndicat pour tous les groupes revendiquant l'équité, mais nous souhaitons aussi des services postaux accessibles qui bénéficient aux gens, tant à l'intérieur du Syndicat qu'à l'extérieur.

Jeux olympiques de Sotchi (Russie) – du 7 au 23 février 2014

La période qui a précédé les Jeux a été marquée par plusieurs grandes controverses. L'inquiétude planait pour la sécurité des membres des communautés LGBT qui arrivaient à Sotchi et pour ceux qui y vivaient, en raison de l'adoption récente d'une loi répressive. À Sotchi, les communautés LGBT sont visés par des contestations judiciaires et sociales et font face à de la violence et à de la discrimination.

Selon des sondages menés en Russie en 2013, une vaste majorité de Russes s'opposent à la reconnaissance légale du mariage entre conjointes et conjoints de même sexe et appuient les lois qui réservent un traitement discriminatoire aux membres des communautés LGBT. La tolérance est plus grande dans les grands centres urbains, comme Moscou, où l'on trouve de larges communautés LGBT. Nombreux sont les gouvernements qui se montrent très réticents à la tenue de défilés de la Fierté. Ils refusent de les autoriser sous prétexte qu'ils pourraient favoriser la violence.

La Cour européenne des droits de la personne a sanctionné la Russie en 2010. Cette mesure n'a toutefois pas empêché Moscou en 2012 de refuser une centaine de demandes individuelles pour le défilé de la Fierté. En juin 2013, la Russie a été vertement critiquée sur la scène internationale. Selon des groupes internationaux, la situation qui prévaut en matière des droits de la personne est la pire de l'ère postsoviétique, et correspond ni plus ni moins à un « retour au Moyen Âge ». La loi russe a légitimé les groupes de justiciers qui font la chasse aux membres des communautés LGBT pour leur infliger de mauvais traitements, en particulier les jeunes hommes gais. Le nombre de personnes LGBT qui demandent à obtenir l'asile atteint des sommets.

Les pratiques abusives se multiplient. De nombreux pays dans le monde ne reconnaissent toujours pas les communautés LGBT, et leurs membres continuent de vivre dans la peur.

Nous, au STTP, condamnons la situation.

Il y a maintenant 32 États aux États-Unis qui reconnaissent le mariage gai. La lutte continue.

Comprendre les personnes âgées LGBT

Les personnes âgées LGBT font partie du groupe d'âge des 70 ans et plus, c'est-à-dire qu'elles sont nées avant 1940, et ont vécu la plus grande partie de leur vie adulte avant la période de libération gaie. Elles ont fait face à de la discrimination et à de l'hostilité non dissimulées. La société les considérait comme des personnes mésadaptées et « malades », qui, du point de vue religieux, vivaient dans le péché. Afficher ouvertement son homosexualité était extrêmement difficile. Le faire, c'était s'exposer à des attaques violentes, à la perte de son emploi, à du harcèlement et à de la violence de la part de la police et, dans de nombreux cas, à des traitements médicaux imposés de force, comme des électrochocs et la thérapie par aversion. Pour être acceptée dans la société, la personne gaie ou lesbienne devait cacher une grande part de sa vie. La confiance occupe une place centrale. Malgré l'évolution de la société, bon nombre de personnes âgées LGBT craignent toujours la discrimination et l'hostilité. Elles ont moins tendance à recourir à des soins de santé ou à des services sociaux. Bon nombre continuent de cacher leur homosexualité, refusant de « sortir du placard ». Beaucoup ont été rejetées par leur famille d'origine. Elles dépendent de leur réseau d'amis, mais plus elles vieillissent, plus l'isolement les guette à mesure que leurs amis ou leur conjoint ou conjointe les quittent de manière définitive.

Les enfants du bébé-boum, qui sont maintenant dans la cinquantaine ou la soixantaine, ont connu la libération gaie survenue en 1969. On trouve parmi eux les militantes et militants qui étaient au premier rang des campagnes en faveur de l'égalité. Ils ont obtenu de nombreux droits et beaucoup sont sortis du placard. À mesure qu'elles vieillissent, les personnes LGBT de la génération des bébé-boumeurs disent craindre le jour où elles devront avoir recours à des services, comme les soins à domicile ou en institution. Et l'on parle ici de personnes qui ont vécu la révolution et la libération sexuelles des années 1960. Bon nombre craignent qu'en vieillissant elles ne doivent « retourner dans le placard » pour se faire accepter ou pour ne pas apeurer le personnel soignant. Devront-elles subir la discrimination ou le rejet des prestataires de services ou des autres patients ou résidents si elles affichent ouvertement leur appartenance aux communautés LGBT? Bon nombre craignent le stress de devoir choisir entre cacher ou non leur véritable identité sexuelle à un moment où elles sont vulnérables. Beaucoup disent craindre que le milieu des services à la population vieillissante ne soit pas sensible aux préoccupations des personnes âgées LGBT.

Nous devons consacrer davantage d'efforts à renseigner les membres et à plaider la cause de l'inclusion des personnes âgées LGBT aux prises avec ces problèmes. Le STTP a l'habitude de remettre le système en question; il doit exiger l'obtention de droits à l'intention de la population LGBT vieillissante et exiger aussi une formation médicale appropriée à l'intention du personnel de la santé qui travaille dans les hôpitaux, les centres de santé communautaire, les centre de soins de longue durée, les maisons de soins infirmiers, les centres d'accès aux soins communautaires, etc. Il faut, par exemple, les renseigner sur l'utilisation prolongée d'hormones par les personnes trans, le cancer du col utérin chez les hommes trans et le cancer de la prostate chez les femmes trans. Tous les professionnels de la santé et tout le personnel de soutien devraient recevoir cette formation et être sensibilisés à la situation des personnes LGBT (questions relatives à l'image corporelle et à l'estime de soi, la possibilité que l'apparence de leurs organes génitaux diffère, etc.) et aux exigences spéciales que requièrent leurs soins personnels.

Des ateliers de sensibilisation devraient être offerts aux résidentes et résidents des centres de soins de longue durée et à leur famille pour qu'ils apprennent à être respectueux des lesbiennes, des gais et des personnes bisexuelles, transsexuelles et transgenres. Le droit à la vie privée devrait être reconnu aux personnes trans qui ne veulent pas être marginalisées parce qu'elles sont trans. Les personnes LGBT doivent être protégées des mauvais traitements infligés aux personnes âgées.

2012

Le groupe des travailleurs et travailleuses LGBT a soumis six recommandations en 2012.

En juin 2012, l'assemblée législative de l'Ontario a adopté à l'unanimité l'inclusion de l'« identité sexuelle » et de l'« expression de l'identité sexuelle » dans les motifs de discrimination illicite du *Code des droits de la personne de l'Ontario*. L'« orientation sexuelle » s'y trouvait depuis les années 1980, protégeant les personnes gaies, lesbiennes et bisexuelles, mais il importait d'y ajouter des dispositions pour protéger les personnes transgenres. L'Ontario est la deuxième autorité législative au Canada, après les Territoires du Nord-Ouest, à reconnaître l'identité sexuelle dans sa législation sur les droits de la personne. Le Manitoba est censé apporter des modifications semblables à sa loi. L'Université Concordia à Montréal est devenue la deuxième université au pays à permettre aux étudiantes et étudiants transgenres d'utiliser le nom de leur choix en classe et sur leur carte d'identité. Passer aux douanes est une expérience difficile pour les personnes transgenres. Passeport Canada examine la possibilité de ne plus faire mention du sexe dans les passeports. De tels changements sont nécessaires si nous voulons éliminer la discrimination à l'endroit des personnes trans dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du logement, de l'emploi, des services juridiques et des services sociaux, pour ne nommer que ceux-là.

Le projet de loi C-279, aussi appelé « projet de loi sur l’identité sexuelle », vise à ajouter dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et dans le *Code criminel* des protections explicites à l’intention des personnes trans. L’idée voulant que le genre humain se compose de deux et de seulement deux sexes – homme ou femme – est profondément ancrée dans les lois et la société canadiennes. Le projet de loi C-279, présentement bloqué par les conservateurs, ajoute l’« identité et l’expression sexuelles » afin de protéger les personnes qui ne peuvent cocher ni la case « homme » ni la case « femme ». La discrimination contre les personnes transgenres (T), tout comme la discrimination contre les lesbiennes, les gais et les personnes bisexuelles (LGB), est enracinée dans le sexism et les stéréotypes sexuels qui sont généralisés dans notre société et nos institutions, y compris les syndicats. Les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres (LGBT) sont des travailleurs et travailleuses et des syndicalistes. Elles font partie du mouvement syndical et ont droit au même respect, à la même dignité et à la même égalité que nous exigeons pour l’ensemble des travailleurs et travailleuses de la société.

2013

En janvier 2013, le STTP est devenu un partenaire du site Web de vidéos « Voix au travail » du Congrès du travail du Canada ». Le groupe de travail des LGBT aimerait que sa vidéo produite dans le cadre de la campagne « It Gets Better » apparaisse sur ce site lorsqu’elle sera terminée.

Notre réunion de novembre 2013 a été consacrée à la planification collective de la conférence sur les droits de la personne devant se tenir en juin 2014. Pour ce faire, le CNDP avait sollicité l’aide d’animatrices et animateurs de l’extérieur, tels que Morna Ballantyne, Ben Powless, Kay Lai et Lynn Bue. Nous avons défini les trois principes devant servir à la sélection des déléguées et délégués à la conférence : équilibre hommes-femmes; représentation égale de chaque région; et représentation de tous les groupes revendiquant l’équité. Le CNDP a reçu 138 demandes de participation pour les 140 places disponibles, dont 64 étaient réservées aux membres du CNDP. Nous avons reçu la candidature de 11 lesbiennes, 6 gais, une personne bisexuelle et une personne transgenre. Toutes les régions avaient reçu des demandes de participation de membres de la communauté LGBT. Mieux comprendre les oppressions subies par les autres, mieux communiquer, créer des alliances, utiliser les médias sociaux, utiliser les photos pour communiquer sont toutes des idées qui ont été proposées pour la conférence. En tout, les quatre groupes d’équité ont formulé 21 recommandations. Le militant syndical Larry Rousseau a été le conférencier d’honneur de la conférence.

Assemblée générale de 2014 du CTC

« Ensemble pour un monde plus juste » a été le thème de l’assemblée générale, qui a permis l’élection de nouveaux dirigeants et dirigeantes et une forte représentation des groupes d’équité au sein du CTC. Bon nombre de membres du CNDP ont participé à la conférence et se sont réunis au sein de leur groupe d’équité respectif pour élire leur représentante ou représentant à la direction du CTC.

WorldPride 2014 à Toronto

La tenue de la WorldPride à Toronto a été un événement marquant. Des gens sont venus de partout dans le monde pour prendre part aux célébrations, aux côtés de nos merveilleux membres de Toronto, qui étaient aussi très fiers de participer à cette activité de grande envergure. Bon nombre d'organisations syndicales et autres ont participé aux célébrations à titre d'alliées.

Les organisateurs de la WorldPride 2014 ont utilisé le sigle LGBTIQ2SA pour désigner les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, intersexuées, en questionnement, queer ou hors norme sur le plan du sexe, bispirituelles et alliées! Née d'une révolte contre le terme générique « gai », l'expression « LGB » s'est d'abord imposée pour désigner diverses identités sexuelles à la fin des années 1980. Depuis, l'expression a évolué et s'est agrandie. Les communautés LGBT sont très politiques et, par conséquent, il y aura toujours un débat sur l'inclusion, l'acceptation et la reconnaissance pleine et entière. Les sigles qui comptent de nombreuses lettres donnent lieu à des questions et celles-ci sont l'occasion de renseigner les gens et d'élargir la notion d'homosexualité. Bon nombre de grandes villes et de syndicats dans l'ensemble du pays ont participé aux célébrations locales de la Fierté.

Le 20 novembre est la journée qui a été désignée pour se souvenir des personnes qui ont été tuées en raison de la haine, de la peur et des préjugés contre les personnes trans. Ces dernières veulent obtenir les mêmes droits que la plupart d'entre nous tenons pour acquis. Elles veulent vivre sans avoir à craindre pour leur vie.

Durant le mandat, dans l'optique de sensibiliser les membres partout au pays, le CNDP a soumis de nombreuses recommandations au Conseil exécutif national. Un de nos projets consistait à produire un calendrier dans lequel nous aurions mis en évidence des citations et souligné des dates, des lois, des victoires, des défaites, des activités et des ressources importantes. Le projet n'a pu être concrétisé durant le mandat et nous espérons que le prochain comité pourra le mener à bien.

Les sommes prévues au paragraphe 7.59 ont permis à des membres du CNDP de participer à des cours, à des conférences et à des séminaires destinés aux membres des groupes revendiquant l'équité et à des forums organisés par des organisations des droits de la personne. Tous les membres qui bénéficient de l'aide prévue au paragraphe 7.59 pour participer à une activité doivent produire un compte rendu de leur participation à l'activité en question.

Nous avons tenté de nous assurer que les cours du STTP portant sur les droits de la personne soient offerts par des animatrices et animateurs qui représentent un groupe d'équité.

Nous avons produit une vidéo dans le cadre de la campagne « It Gets Better », qui sera présentée au congrès de 2015. Au cours du prochain mandat, la vidéo pourrait être intégrée à la formation prévue à l'annexe « HH » et à celle prévue à l'annexe « DD ».

Le CNDP a discuté de la création de son propre drapeau ou d'un drapeau qui unit les quatre groupes d'équité. Ce projet sera confié au prochain comité, car, pour le CNDP, la sensibilisation aux réalités des quatre groupes revêt une grande importance.

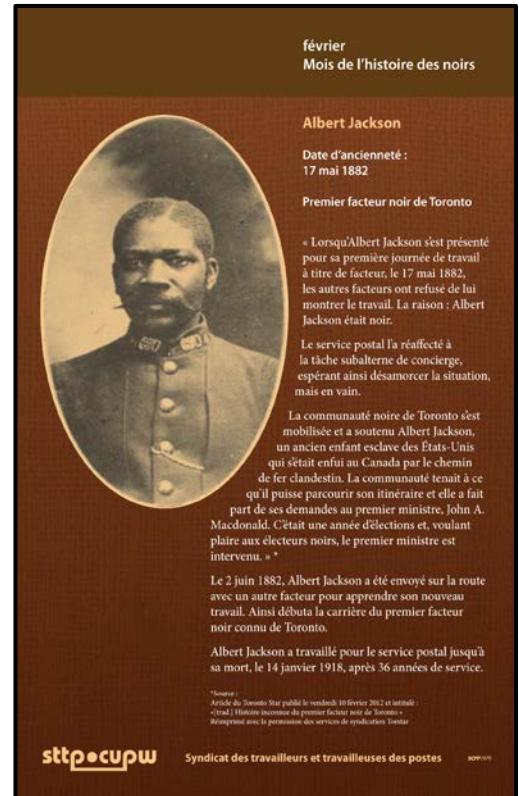
Le STTP s'est engagé à choisir un membre du CNDP pour participer à la délégation de l'organisme « Horizon of Friendship » qui se rend dans des pays d'Amérique centrale pour y effectuer du travail de solidarité et trouver des moyens d'améliorer la vie des femmes et des enfants autochtones. La conseure Diane Mitchell a fait partie de la délégation de 2012 qui s'est rendue au Nicaragua et a représenté les personnes bispirituelles.

Le groupe des travailleurs et travailleuses LGBT tient à remercier les membres du CNDP et du Conseil exécutif national pour leur participation active dans les luttes visant à protéger les droits de la personne.

Travailleurs et travailleuses de couleur

En 2011, le groupe de travailleurs et travailleuses de couleur s'est rapidement attelé à la tâche. Le CNDP avait décidé que, dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs, il allait produire une série d'affiches mettant en vedette des Canadiennes et Canadiens noirs qui ont contribué à faire de ce pays ce qu'il est aujourd'hui. Trop souvent, les livres d'histoire passent sous silence les réalisations des Noirs. Plus tôt dans l'année, le journal *Toronto Star* avait fait paraître un article sur Albert Jackson, le décrivant comme le premier facteur noir de Toronto et possiblement du Canada.

Albert Jackson était un esclave qui avait trouvé refuge au Canada en empruntant le chemin de fer clandestin. Le gouvernement fédéral lui avait confié une affectation de facteur à compter du 17 mai 1882. Quand il s'est présenté au travail, les autres facteurs de la succursale ont refusé, à cause de la couleur de sa peau, de lui donner la formation dont il avait besoin pour accomplir son travail. La direction l'a donc rétrogradé au poste de portier. Il ouvrait la porte aux clients qui entraient dans la succursale ou qui en sortaient. Toutefois, la communauté noire de Toronto s'est ralliée autour de M. Jackson. Il a fallu attendre l'intervention du premier ministre de l'époque pour que M. Jackson soit enfin autorisé à



livrer le courrier de son itinéraire. En 2013, le CNDP a honoré la mémoire d'Albert Jackson en produisant une affiche qui raconte son histoire. Le STTP a organisé une cérémonie pour remettre l'affiche aux descendants de M. Jackson, dont certains travaillent aujourd'hui à Postes Canada et sont membres du STTP. L'activité a pris des proportions inattendues. Des médias nationaux du Canada et des États-Unis ont repris la nouvelle. Un groupe d'élèves de la première année ont entrepris de raconter l'histoire de M. Jackson dans un livre qui devrait paraître d'ici peu.

Pour sa part, la compagnie de théâtre Appledoar Productions a avisé le STTP qu'elle était en train de monter une pièce de théâtre sur l'histoire de M. Jackson. Intitulée « The Postman », la pièce s'attarde à démontrer l'importance de la livraison à domicile. Elle prendra l'affiche dans le cadre des Jeux panaméricains qui se dérouleront à Toronto cet été. Cet exemple illustre à merveille les liens qui unissent notre lutte contre le racisme à celle destinée à sauver Postes Canada!

L'année suivante, notre groupe a produit une affiche qui, cette fois, raconte l'histoire de Viola Desmond. Le 8 novembre 1946, Viola Desmond, esthéticienne et femme d'affaire de Halifax, doit s'arrêter à New Glasgow pour la nuit à cause d'une tempête de neige qui l'empêche de poursuivre sa route. Après avoir pris une chambre à l'hôtel, elle décide d'aller voir un film au cinéma Roseland. Elle s'assoit au parterre, dans la section « réservée aux Blancs ». Lorsque la direction lui demande d'aller s'asseoir au balcon, elle refuse. Le gérant appelle la police, qui arrête M^{me} Desmond et l'envoie en prison pour la nuit. Le lendemain, Viola Desmond est accusée de tentative de fraude à l'endroit du gouvernement fédéral parce qu'elle n'a pas payé la taxe d'amusement d'un cent qui sépare le coût d'un billet à deux cents au balcon de celui de trois cents au parterre. Bien qu'elle offre de payer la différence, elle est tout de même accusée! À son procès, qui se déroule sans avocat, Viola se voit imposer une amende de 20 \$ et une peine d'emprisonnement de 30 jours. L'association de la Nouvelle-Écosse pour l'avancement des gens de couleur recueille des fonds pour payer l'amende. Bien que M^{me} Desmond perde tous ses appels, son histoire renforce le militantisme communautaire dans la lutte contre la ségrégation raciale. Ce ne sera qu'en 1954 que la Nouvelle-Écosse abolira ses lois qui permettent la ségrégation raciale.

En février 2014, l'affiche du Mois de l'histoire des Noirs mettait en vedette Rosemary Brown. Née en 1930 à Kingston, en Jamaïque, Rosemary Brown arrive au Canada en 1960. Elle consacre la majeure partie de sa vie à tenter d'éliminer les obstacles au logement auxquels font face certains groupes revendiquant l'équité. Féministe résolue, Rosemary Brown lutte toute sa vie à promouvoir l'égalité et les droits de la personne. Elle est non seulement porte-parole de la cause des femmes et militante pour les droits de la personne, mais aussi une enseignante et une femme politique.

La dernière affiche, celle de février 2015, raconte l'histoire de Carrie Best, née à New Glasgow, en Nouvelle-Écosse. Après avoir travaillé comme infirmière, puis comme enseignante, elle fonde *The Clarion*, qui devient le premier journal de la Nouvelle-Écosse appartenant à des Noirs et publié par des Noirs. Elle anime ensuite sa propre émission de radio appelée « The Quiet Corner ». Plus tard, Carrie Best se voit décerner le prix commémoratif Lloyd McInnis et un prix de l'AfricanUnited Baptist Association. Elle est aussi nommée membre, puis officier, de l'Ordre du Canada.

WorldPride 2014

Convaincus que tous les Canadiens et Canadiennes, sans exception, doivent être traités sur un pied d'égalité, les membres du groupe de travailleurs et travailleuses de couleur se sont joints à leurs consœurs et confrères du groupe LGBT et ont participé à leurs côtés au défilé de la WorldPride, qui s'est tenue à Toronto en 2014. Ils ont aussi participé aux autres défilés de la Fierté dans le reste du pays. Le défilé de la Fierté à Toronto rassemble des milliers de personnes provenant de partout dans le monde. Juchés sur notre char allégorique, accompagnés de la musique de DJ Vince (un disc-jockey syndiqué), nous avons transmis au moyen de puissants haut-parleurs le message « Sauvons la livraison à domicile » aux milliers de personnes attroupées dans les rues.

Un mouvement syndical uni

Des membres du groupe de travailleurs et travailleuses de couleur font aussi partie de différents regroupements, dont la Coalition des syndicalistes noirs (CBTU), l'Alliance des travailleuses et travailleurs canadiens d'origine asiatique, les comités des droits de la personne du mouvement syndical, dont ceux du Congrès du travail du Canada, de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec et des fédérations du travail provinciales et des conseils du travail. Le STTP a joué un rôle clé dans les luttes en matière des droits de la personne menées un peu partout au pays. Parallèlement à notre lutte visant à sauver Postes Canada, le groupe des travailleurs et travailleuses de couleur a réussi à convaincre la Coalition des syndicalistes noirs d'adopter les résolutions reproduites ci-dessous à son tout dernier congrès national.

À la défense de Postes Canada

La Coalition des syndicalistes noirs travaille en collaboration avec les travailleurs et travailleuses des postes et les groupes communautaires au soutien d'une campagne de grande envergure visant à déjouer les attaques contre le service postal canadien et à maintenir le service de livraison du courrier à domicile et exige l'expansion des services afin de renforcer la viabilité financière de Postes Canada.

Réseau universel de garderies

La Coalition des syndicalistes noirs exige que le gouvernement fédéral prenne des mesures immédiates afin d'investir des sommes dans l'expansion d'un réseau universel de garderies à but non lucratif et relevant du secteur privé pour les enfants de 0 à 12 ans.

Les membres de notre groupe de travail ont participé au congrès de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec où les déléguées et délégués ont adopté les résolutions suivantes :

Discrimination et massacre d'Haïtiens à la frontière haïtiano-dominicaine

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ dénonce, auprès de la Confédération syndicale internationale (CSI) et des gouvernements de la République dominicaine, du Québec et du Canada, les situations de violence engendrées par la discrimination maintenue par les autorités dominicaines à l'égard des populations haïtiennes et, notamment, par les dispositions législatives de la République dominicaine qui dépouillent, rétroactivement, les résidents d'origine haïtienne de leur nationalité dominicaine.

Résolution d'urgence : massacre des Haïtiens à la frontière haïtiano-dominicaine

IL EST PROPOSÉ QUE la FTQ dénonce auprès des gouvernements provinciaux et fédéral le massacre des Haïtiens par les autorités dominicaines en émettant un communiqué de presse.

Résolution d'urgence – projet de loi C-4

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la FTQ, de concert avec le CTC, fasse pression auprès du gouvernement du Canada afin de faire retirer du projet de loi C-4 les modifications au Code canadien du travail en ce qui a trait à la santé sécurité du travail, entre autres, la nouvelle définition de danger.

Résolution d'urgence suite à l'entente de principe relative à l'Accord économique et commercial global (ARCG) du 18 octobre 2013

Qu'il soit résolu que la FTQ demande avec insistance aux gouvernements du Québec et du Canada :

- *de divulguer immédiatement les textes et les documents d'analyse relatifs à l'Accord économique et commercial global (AECG);*
- *de créer les conditions qui rendront possible la tenue d'un débat public ouvert et inclusif, notamment par des consultations publiques élargies et une commission parlementaire.*

Les travailleurs et travailleuses de couleur ont participé à de nombreux rassemblements, manifestations et activités communautaires en appui au STTP, à d'autres syndicats et à leurs collectivités. Nous savons que notre présence est importante, car tant que tous n'auront pas les mêmes droits et les mêmes possibilités, le CNDP doit poursuivre son travail. Tant que les familles des milliers de femmes et de filles autochtones disparues ou assassinées n'auront pas obtenu justice, le CNDP doit poursuivre son travail. Tant que nos consœurs ne pourront se rendre travailler, livrer le courrier et revenir à la maison sans craindre de subir de la violence conjugale, le CNDP doit poursuivre son travail.

Si nous revenons à 1996, année où le CNDP a été mis sur pied, nous constatons que les changements ne s'effectuent jamais rapidement ni facilement ni sans créer de controverse. Au contraire, tout changement requiert de la persistance et de la détermination. C'est grâce à cette persistance et à cette détermination que le groupe des travailleurs et travailleuses de couleur continue de militer pour faire avancer les droits de la personne.

Aux membres du prochain groupe de travailleurs et travailleuses de couleur nous disons :

« Continuez avec courage de faire progresser les droits de la personne! Ne craignez pas de sortir des sentiers battus, et ce, même si vous risquez de susciter un peu de controverse. Continuez, comme nous l'avons fait, à mettre la barre encore plus haute et à hausser les attentes de ceux et celles qui viendront après vous. »

L'avenir

Le CNDP a accompli de grandes réalisations depuis sa formation, mais il reste encore beaucoup de travail à faire. Les changements, il est vrai, se font lentement, mais notre Comité fait montre de détermination devant cette lenteur et il est fier des progrès accomplis au cours du mandat.

Les syndicalistes le savent : reconnaître nos différences nous rend plus forts. Certains employeurs et gouvernements cherchent à diviser les travailleurs et travailleuses. Le rôle des syndicats consiste à protéger leurs membres et à s'assurer que tous ont les mêmes possibilités.

Grâce à la solidarité des travailleurs et travailleuses, nous avons réalisé de nombreux gains qui aujourd'hui profitent à l'ensemble de la société. Dans l'arène publique, les syndicats se sont battus pour l'égalité raciale et pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous avons aidé à remporter des contestations judiciaires et à faire adopter des lois. Nous avons fait campagne pour éradiquer la pauvreté, subvenir aux besoins fondamentaux de tous et toutes et garantir leur droit à la dignité. Les syndicats ont négocié des dispositions visant à améliorer l'accessibilité et à accroître l'équité dans nos conventions collectives. La liste de nos réalisations est aussi longue que la liste des injustices qu'il reste à rectifier. En ce moment, notre capacité même à se battre pour les droits de travailleurs et travailleuses et les plus vulnérables de la société est prise à partie.

La lutte pour l'égalité et le mouvement syndical se trouvent à une croisée des chemins. Nous avons réalisé des gains importants en matière de droits de la personne au fil des ans, mais l'inégalité croissante, la mondialisation, la privatisation et la hausse du travail précaire menacent les progrès accomplis. Le STTP doit être un chef de file dans la promotion de l'égalité. Tout le monde bénéficie de nos efforts. Que vous soyez une dirigeante ou un dirigeant syndical, une militante ou un militant ou encore un membre de la base, nous avons besoin de votre aide. Vous devez nous aider à diffuser le message d'égalité du Syndicat auprès des membres et vous assurez de leur réceptivité au message. Il se peut que le Syndicat soit le seul endroit où les membres entendent parler de manière positive de la promotion des droits des groupes revendiquant l'équité. Le CNDP jette les fondations de cet important travail, mais pour que l'engagement du STTP envers l'égalité se concrétise véritablement, il faut qu'il « sorte » du CNDP, qu'il se répande dans les lieux de travail partout au pays.

Solidarité,
2011-2015 STTP
Comité national des droits de la personne

/rgsep225 ab/scfp 1979